

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 29 (1920)
Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

INSERATE: Die einspaltige Nonpareilzeile oder deren Raum 75 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Petitzeile, für Reklamen ausländischen Ursprungs Fr. 2.—. Bei Wiederholungen wird entsprechender Rabatt gewährt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: Jährl. Fr. 12.—, halbjährl. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50. Für das AUSLAND werden die Frankfurterkosten in Zuschlag gebracht. Für Änderungen von Adressen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins
Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliars

Erscheint jeden Samstag | Neumondzwanzigster Jahrgang | Parait tous les Samedis
Vingt-neuvième Année

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 50 cts. Les annonces provenant de l'étranger 75 cts. Reklamen Fr. 1.50 per petite ligne, réclames provenant de l'étranger Fr. 2.—. Rabais proportionnel dans les cas de répétition de la même annonce.

ABONNEMENTS: SUISSE: Douze mois Fr. 12.—, Six mois Fr. 7.—, trois mois Fr. 4.—, un mois Fr. 1.50. Pour l'étranger, on compte en outre les frais d'affranchissement. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-Konto No. V, 85.

Redaktion und Expedition: Leonhardstrasse No. 10, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TÉLÉPHONE
No. 2406.

Rédaction et Administration: Leonhardstrasse No. 10, Bâle.
Druck: Schweizerische Verlags-Druckerei G. Böhm, Basel.

Compte de chèques
postaux No. V, 85.



Todes-Anzeige.

Den verehrlichen Vereinsmitgliedern machen wir hiemit die schmerzliche Mitteilung, dass unser Mitglied

Herr Robert Schindler
Besitzer des Hotel de la Paix, Luzern
am 6. November im Alter von 71 Jahren gestorben ist.

Indem wir Ihnen hievon Kenntnis geben, bitten wir, dem Heimgegangenen ein liebevolles Andenken zu bewahren.

Namens des Zentralvorstandes:
Der Zentralpräsident:
Anton Bon.

Vereinsnachrichten.

An die Sektionen
des Schweiz. Handels- und Industrie-Vereins
und
des Zentralverbandes schweizerischer
Arbeitgeber-Organisationen.

Namens und im Auftrage des provisorischen Kongressvorstandes beehren sich die beiden unterzeichneten Verbände, ihre Mitglieder hiemit zur Teilnahme am

III. Schweizerischen Kongress für Industrie und Handel

einzuladen. Der Kongress findet statt am 26. November 1920 im Kasinoaal in Bern.

Es werden folgende Fragen zur Behandlung gelangen:

1. Geschäftsreglement.
2. Rheinfrage.
3. Bundesfinanzreform.

Um eine geordnete Abwicklung des Kongresses zu sichern, bittet der Kongressvorstand die Teilnehmer angelegentlich, folgendes genau zu beachten:

1. Der Kongress beginnt Freitag, den 26. November, vormittags punkt 8½ Uhr, im grossen Saal des Kasinos in Bern.

Es ist vorgesehen, die Verhandlungen, wenn nötig, auf den 27. November auszuweiten, immerhin aber nur so, dass die Teilnehmer am Samstag ihre Wohnorte wieder erreichen können.

2. Die Diskussion über Traktandum 2 wird voraussichtlich durch ein deutsches Referat eingeleitet, diejenige über Traktandum 3 durch ein deutsches und ein französisches.

3. Die Anmeldung der Votanten hat schriftlich unter Angabe des vollen Namens und der Branche beim Vorsitzenden zu erfolgen. Es ist unerlässlich, dass der Versammlung jeder Redner richtig vorgestellt werden kann, einerseits um Irrtümern vorzubeugen, andererseits um sein Votum verständlich zu machen.

Ueberdies sind die Redner, die sich materiell zu einer Frage äussern, ersucht, den Inhalt ihres Votums nachträglich in kurzer Zusammenfassung dem Kongressvorstande einzureichen zum Zwecke der Verwendung im Protokoll.

Anträge können dem Kongresse nur vorgelegt werden, wenn sie dem Vorsitzenden schriftlich und unterzeichnet eingereicht werden.

4. Von irgendwelchen gemeinsamen Veranstaltungen ausserhalb der Sitzung muss grundsätzlich abgesehen werden. Die Teilnehmer haben daher selbst für Unterkunft

und Verpflegung zu sorgen, und es wird ihnen dringend empfohlen, sich unverzüglich umzusehen, da die rechtzeitige Sicherung der Unterkunft angezeigt sein dürfte.

Namens des Vororts des Schweizerischen Handels- und Industrie-Vereins:

Der Präsident: **Alfred Frey.**
Der I. Sekretär: **Hulftegger.**

Namens des Zentralvorstandes des Zentralverbandes schweizerischer Arbeitgeber-Organisationen:

Der Präsident: **G. Naville.**
Der I. Sekretär: **O. Steinmann.**

NB. der Direktion. Die Tagung, zu der vorstehend eingeladen wird, verdient die volle Aufmerksamkeit auch der Hoteliers. Wir ersuchen diejenigen Vereinsmitglieder, welche am Kongress teilzunehmen gedenken, um sofortige Benachrichtigung, damit wir ihnen Eintrittsausweise besorgen können.

Bündnerischer Mittelstandstag.

Die in letzter Nummer an dieser Stelle erwähnte Tagung des Bündner Mittelstandes musste zufolge Erkrankung des Hauptreferenten, Direktor Kurer, um eine Woche verschoben werden. Sie findet nun nächsten Sonntag, den 21. November, mittags 1½ Uhr, im Hotel Steinbock in Chur statt. Es wird rege Teilnahme auch seitens der Hotellerie erwartet.

Hoteliertag in Interlaken.

Am 24. November veranstaltet die Genossenschaft zur Förderung des Hotelgewerbes im Berner Oberland in Interlaken ein ausserordentliches Generalversammlungs zur Besprechung aktueller Fragen der Hotellerie. Als Referent ist Direktor Kurer vom Zentralbureau des S. H. V. gewonnen worden. Wir hoffen, an der wichtigen Tagung recht viele Oberländer und Oberländerinnen teilnehmen zu sehen.

Rechtliche Hilfsaktion.

Die Neutralitätskommission des Nationalrates hat in ihrer Sitzung vom 16. November die Verordnung des Bundesrates vom 20. September 1920 betr. Ergänzung und Abänderung der Bestimmungen des Bundesgesetzes über Schuldbeitreibung und Konkurs betr. den Nachlassvertrag durchgeraten und den einschlägigen Postulaten ihrer rechtlichen Subkommission in der Hauptsache zugestimmt. Danach lehnt sie, in Uebereinstimmung mit dem Bundesrat, das Postulat der ständertlichen Neutralitätskommission ab, dass die Verordnung auf die Hotellerie und die ausschliesslich vom Fremdenverkehr abhängigen Betriebe zu beschränken sei. Nach ihrer Ansicht soll die Stundung bis Ende Dezember 1930 statt, wie von dritter Seite vorgeschlagen, nur bis Ende 1928 bewilligt werden können. Ablehnend verhält sich die Neutralitätskommission auch gegenüber dem Postulat der ständertlichen Kommission, dass der Bundesrat prüfe, ob der zur Tilgung der gedeckten Zins nötige Prozentsatz der Bezahlung nicht nach dem Range der Hypotheken abgestuft werden soll (Art. 16), dass wenn möglich ein Maximalbetrag in die Verordnung eingesetzt werde (Art. 19, Abs. 3), und dass die Kosten der Pfandschätzungen zu Lasten des Bundes fallen sollen (Art. 50, Abs. 1). Einer Reihe anderer Postulate bloss redaktioneller Natur stimmt die Kommission in Uebereinstimmung mit dem Chef des Justiz- und Polizeidepartements zu. Angesichts der Dringlichkeit der Verordnung ist die Kommission mit deren sofortigen Inkraftsetzung einverstanden. — Wir kommen auf die Angelegenheit zurück, sobald ausführlichere Daten über die Sitzung vorliegen.

Stellendienst.

Beim Hotel-Bureau in Bern liegt zurzeit ein grosses Ueberangebot an Hotelpersonal vor. Wir ersuchen unsere Vereinsmitglieder daher nochmals dringend, dem Stellendienst ihre Vakanzen für die Wintersaison umgehend zu melden, damit das stellensuchende Personal rechtzeitig platziert werden kann.

Besteuerung des Alkohols.

Die nationalrätliche Kommission für die Revision der Art. 31 und 32 der Bundesverfassung (Alkoholwesen) hielt am 15. und 16. November in Bern unter dem Vorsitz von Nationalrat Gamma und im Beisein von Bundesrat Musy und Alkoholdirektor Millett ihre

abschliessenden Beratungen ab. Es wurde nach einem Agenturbericht beschlossen, alle gebrannten Wasser der Gesetzgebung des Bundes zu unterstellen, dagegen die Besteuerung der gegorenen Getränke, auch des Bieres, fallen zu lassen. Das Begehren des Mässigkeitsvereins um Einführung des Gemeindebestimmungsrechtes (Recht der Gemeinden, den Alkohol auf ihrem Gebiete zu verbieten) wurde abgelehnt.

Die fünfte Schweizer Mustermesse in Basel.

(Mitg.)

Die bisher veranstalteten vier Messen haben den deutlichen Beweis erbracht, dass diese zeitgemässe Organisation des geschäftlichen Verkehrs für unsere Industrie und für unser Gewerbe von grösster Bedeutung und von ausserordentlichem Nutzen ist.

Die Hauptaufgaben der Mustermesse sind die Kräftigung des Inlandabsatzes und die Förderung des Exportes. Die Schweizer Mustermesse verfolgt somit die grössten wirtschaftlichen Ziele unseres ganzen Landes und steht im engsten Zusammenhange mit dessen wirtschaftlicher Entwicklung.

Die Teilnahme an der Messe bietet den schweizerischen Industriellen und Gewerbetreibenden Gelegenheit, bei verhältnismässig geringem Kostenaufwand mit einem ausgedehnten Interessentenkreis in direkte Verbindung zu treten und sich für ihre Erzeugnisse im In- und Auslande neue Absatzmöglichkeiten zu schaffen.

Die Anmeldefrist für die Teilnahme läuft am 15. Dezember ab. Bei späteren Anmeldungen wird, sofern dieselben noch berücksichtigt werden können, die Platzmiete um 25 % erhöht.

Zur Fremdenkontrolle.

Der XV. Neutralitätsbericht des Bundesrates enthält unter Abschnitt «Zentralstelle für Fremdenpolizei» folgende Ausführungen:

Am 15. Juli trat der Bundesratsbeschluss vom 9. Juli 1920 betreffend Abänderung der Verordnung vom 17. November 1919 über die Kontrolle der Ausländer in Kraft, durch welchen, trotz Bedenken des Justiz- und Polizeidepartements und verschiedener Kantone, auf Zusehen hin verschiedene Erleichterungen der fremdenpolizeilichen Vorschriften, besonders hinsichtlich der Meldepflicht, geschaffen wurden.

Durch den Bundesratsbeschluss vom 5. August 1920 betreffend Durchführung der polizeilichen Grenzkontrolle durch das eidg. Justiz- und Polizeidepartement wurde, nachdem die militärische Grenzbewachung am 24. Juli 1920 aufgehoben worden war, die Durchführung der fremdenpolizeilichen Grenzkontrolle in den Kantonen Basel-Stadt, Basel-Land (Rheingrenze), Aargau, Zürich, Schaffhausen, Thurgau und St. Gallen dem eidg. Justiz- und Polizeidepartement übertragen.

Zur Kontrolle der mit Luftfahrzeugen einreisenden Ausländer wurde mit der Zollverwaltung vereinbart, dass deren Organe auch die Kontrolle der Ausweisschriften besorgen.

Auf den 31. Juli 1920 wurde im Interesse der Einschränkung des Betriebes die Abteilung Statistik aufgelöst, und es wurden die einzelnen Abteilungen (Niederlassung, Grenzkontrolle und Aufsicht intern) mit der statistischen Zusammenstellung ihres Materials beauftragt. Auf Ende Oktober wird die Militärabteilung liquidiert sein, von welchem Zeitpunkt an die Einreisegesuche der entlassenen Wehrmänner (Heimkehrer) nach den gleichen Grundsätzen wie bis anhin von der Zivilabteilung behandelt werden.

Ausser mit Frankreich und England wurden Vereinbarungen betreffend Spezialvisa mit Amerika und Belgien abgeschlossen, ferner sind Unterhandlungen mit Holland und Spanien im Gange. Mit Italien konnte eine Vereinbarung nicht getroffen werden, da dieses Land die Gültigkeit des Spezialvisums auch auf die Einreise zum Zwecke des Antrites einer Stellung erstrecken will. Mit Rücksicht auf den Arbeitsmarkt und die Ueberfremdung kann schweizerischerseits eine solche Bedingung nicht angenommen werden.

Den besonderen Verhältnissen des Kantons Graubünden und dessen Abhängigkeit von den

Arbeitern aus dem angrenzenden Ausland Rechnung tragend, wurde für die dorthin einreisenden Land- und Bauarbeiter ein spezielles Einreiseverfahren eingeführt.

Vom 15. November ab werden die bisher von den Grenzposten ausgestellten Ein- und Ausreisefischen von den Konsulaten ausgefüllt.

Mit der Rückverlegung der sog. Fichen von den Grenzkontrollstellen in die Konsulate ist endlich einem alten Postulat der schweizer. Reiseverkehrsreise Rechnung getragen worden. Die Kontrollformalitäten an der Grenze erfahren dadurch eine in der Praxis gewiss recht fühlbare Erleichterung und Vereinfachung, die das Reisepublikum nur angenehm berühren und die Grenzabfertigung bedeutend beschleunigen dürften. — Den Behörden für diese Berücksichtigung eines Wunsches der Hotellerie unser Dank! Wenn nun auch die Konsulate ihrer Aufgabe durchwegs voll nachkommen und eine möglichst rasche Behandlung der Einreisegesuche sich zur Pflicht machen, so dürften in absehbarer Zeit Klagen über Schikanen und andere Unzutuglichkeiten der Fremdenkontrolle wohl auf ein kleines Mass zusammenschrumpfen.

Besteuerung ausländischer Aufenthalter.

Das Bundesgericht fällte kürzlich einen Entscheid, der für die Besteuerung von Hotelgästen und Ausländern, die kein festes Domizil in der Schweiz haben, von grundsätzlicher Bedeutung ist und daher auch in diesem Blatte Erwähnung verdient. Es liegt dem Entscheid folgender Tatbestand zu Grunde:

Der ungarische Arzt Dr. Keppisch war bei Aufrichtung der Räteherrschaft in Budapest im März 1919 mit seiner Familie nach der Schweiz geflüchtet. Nach kurzem Aufenthalt in Zürich suchte er wegen des Gesundheitszustandes seiner Frau in St. Moritz um eine Niederlassungsbewilligung nach. Sie wurde der Familie für die Zeit vom 1. Oktober 1919 bis 30. September 1920 erteilt. Sie machte davon aber gar keinen Gebrauch. Wegen einer bevorstehenden Niederkunft siedelte die Familie schon vor dem 1. Oktober wiederum nach Zürich über. Unter dem Druck der Valutaverhältnisse fasste Dr. K. den Entschluss, im Mai 1920 nach Budapest zurückzukehren. Die Verhältnisse waren aber dort so trostlos, seine dortige Wohnung besetzt, Wäsche, Kleider und Möbel gestohlen, dass er dieses Vorhaben aufgab und am 28. Juni 1920 von Zürich nach Berlin übersiedelte.

In St. Moritz schätzten ihn die Steuerbehörden mit einem Vermögen von 200,000 Franken ein und verlangten von ihm auf Grund der erteilten Niederlassungsbewilligung für drei Quartale an Staats- und Gemeindesteuern zusammen Fr. 1285.13. Andererseits verlangten die Behörden von Zürich, gestützt auf den Beschluss des Stadtrates vom 18. Juli 1919, von ihm für den gleichen Zeitraum die sogenannte «Fremdenkontrollgebühr» im Betrage von Fr. 793.15. Notgedrungen musste K. vorläufig beide Beträge bezahlen, da er sonst seinen Pass nicht herausbekommen hätte. Von Berlin aus reichte er alsdann beim Bundesgericht gegen die Doppelbesteuerung einen staatsrechtlichen Rekurs ein, worin er indessen bloss die Rückerstattung der in Zürich bezahlten Gebühr bezw. deren Aufrechnung in der in St. Moritz entrichteten Steuer verlangte.

Das Bundesgericht hat dieses Begehren, wie wir einem Referat in den «Basler Nachrichten» entnehmen, aus folgenden Gründen einstimmig geschätzt: Da der Rekurrent in der Schweiz sich nirgends mit der Absicht dauernden Verbleibens, sondern vielmehr nur unter dem Drange augenblicklicher Verhältnisse aufhielt, so hat er nach Artikel 23 des Zivilgesetzbuches in der Schweiz kein Domizil erworben. Von dauernden Beziehungen zu einem bestimmten Orte kann nicht gesprochen werden trotz der Niederlassungsbewilligung in St. Moritz. In einem solchen Falle muss nun bei der Abgrenzung der Steueransprüche der verschiedenen Kantone auf die stärkeren örtlichen Beziehungen des Steuerpflichtigen zu den verschiedenen Ortschaften abgestellt werden. Das Kriterium des inten-

Schweizer-Zeitungsververleger-Verein. Die ausserordentliche Generalversammlung des Schweizerischen Zeitungsververlegervereins genehmigte einen Entwurf zur Verabschiedung, der das Zeitungsgewerbe auf dem ganzen Gebiete der ganzen Schweiz bedeutend vereinheitlicht und reinigt, die Schutzkonkurrenz ausser Acht lässt, aber auch den Verkehr mit dem Publikum nach einheitlichen Gesichtspunkten regelt. In der längerer Diskussion über die vom Bundesrat dringlich erklärte Erhöhung der Posttaxen hat die Versammlung bezüglich der Zeitungstransporttaxe eine folgende Resolution gefasst: Der Schweizerische Zeitungsververlegerverein unterzieht sich in Würdigung der günstigen Abschlüsse der eidgenössischen Postver-

waltung einer Erhöhung der Zeitungstransporttaxe, sofern sie prozentual das Mass der andern Taxerhöhungen nicht überschreitet und unter der Bedingung der Beibehaltung der untersten Gewichtsgrenze von 75 Gramm. Dagegen muss er verlangen, dass die Mehrbelastung nicht vor dem zweiten Semester 1921 in Kraft trete.

Ausstellungen.

Internationale Sportausstellung in Amsterdam. Vom 16. November bis 5. Dezember findet im Gewerpalast (Paleis voor Volksvlijst) Friederiksplein, Amsterdam, eine internationale Sportausstellung statt, deren Protektorat der Unterrichtsminister, der Bürgermeister und der Stadtkommandant der Holländischen Metropole übernommen haben. Es werden daselbst alle modernen Sportgeräte und -Hilfsmittel ausgestellt, sowie täglich leistungsfähigste, turnerische und andere sportliche Übungen in Verbindung mit Motorradwettkämpfen vordemonstriert. — Dem Internationalen Verkehrsbureau Van Ligen, Amsterdam, das in der Schweiz Reiseverkehrsreisen sich eines anerkannten Rufes erfreut, ist von der Leitung des Unternehmens ein grosser Raum der Ausstellungshallen unentgeltlich zur Verfügung gestellt worden zwecks Schaustellung ausländischer Sportarten. Die Firma Van Ligen hat nun ihre Abteilung hauptsächlich dem Wintersport in der Schweiz reserviert und eine grosse Zahl schöner Bilder von Schweiz, Winterlandschaften, sowie alle auf unsern Wintersport bezüglichen Geräte und Utensilien ausgestellt. Desgleichen werden in dieser Unterabteilung erstklassige kinematographische Vorführungen über das bewegte Leben und Treiben an den Wintersportplätzen unseres Landes veranstaltet. Diese Schaustellungen und praktischen Demonstrationen aus unserem Wintersportleben bezeugen die Förderung des Reiseverkehrs Holland-Schweiz, womit das Internat. Verkehrsbureau einen neuen Beweis seiner Sympathie und grossen Aktivität zugunsten unseres Landes und der Schweizer Hotelier erbringt.

Finanz-Revue.

Station climatique de Leyzin S. A. in Leyzin. Die finanzielle Lage dieser Gesellschaft scheint sich wieder zu bessern. Das Jahr 1919/20 schliesst mit einem Gewinn von Fr. 73,385.—, welcher zur Reduktion des vorjährigen Passivbaldes und zu Rücklagen verwendet wurde. Während dem Kriegsjahre konnte keine Dividende verteilt werden gegen 9 Prozent pro 1913/14 und 9 Prozent plus 50 Fr. Bonus oder zusammen 19 Prozent im Jahre 1912/13. Aktienkapital 4,5 Millionen Franken.

Luftverkehr.

Gründung einer Welt-Luftflugg. VK. Unter dem Vorsitz des Majors Charles Glidden, einer der ersten Luftfachverständigen Amerikas, ist in New-York eine Welt-Luftflugg. ins Leben gerufen worden, für die Glidden während seiner Weltreise in 60 verschiedenen Staaten Kommissionen ins Leben gerufen und Vertreter ernannt hat. Die hauptsächlichsten Ziele der Weltflugg., die vielleicht ein Gegengewicht gegen die stark englisch-französisch gebundene Internationale Luftfahrtkonvention abgeben soll, sind folgende: 1. Förderung der Weltluftfahrt. 2. Hebung der Verkehrssicherheit. 3. Zweckmässige Lufthafenanlagen, einheitliches Lichtensystem. 4. Anerkennung Weltfluggassen zwischen den bedeutendsten Handelsplätzen der Welt. 5. Lösung der Schwierigkeiten, den Luftverkehr auch bei Nacht und im Nebel auf den Luftverkehrsstrassen ohne Kollisionsgefahr durchzuführen. 6. Organisation für Rechtsschutz für Luftfahrer, Bezieher und Eigentümer von Luftfahrzeugen. 7. Luftfahrzeugversicherungsfragen. 8. Erforschung der Möglichkeiten des Luftverkehrs in allen Ländern; Luftfahrkarten. 9. Organisation von Forschungs- und Vermessungsflügen. 11. Arbeitsgemeinschaft aller Luftflugg., Aeroklubs, Luftverkehrsgesellschaften, Luftfahrzeugindustrien und Luftfahrergesellschaften usw.

Verkehrswesen.

Die neuen schweizerischen Posttaxen. Wie in der letzten Nummer hier kurz gemeldet, unterbreitet der Bundesrat der Bundesversammlung eine Vorlage über vorübergehende Erhöhungen der Posttaxen. Der Bundesbeschluss soll für die Dauer eines Jahres gelten und als dringlich erklärt werden. Der Bundesrat hat den Zeitpunkt des Inkrafttretens der einzelnen Bestimmungen festzusetzen. Vorgesehen ist, dass alle Bestimmungen bis auf diejenige der Zeitungstransporttaxen auf den 1. Januar 1921 in Kraft treten sollen. Der Bundesversammlung unterbreitet Entwurf lautet im wesentlichen folgendermassen: Für frankierte Briefpostgegenstände werden folgende Taxen erhoben: Briefe und kleine Pakete bis 250 Gramm für die ganze Schweiz 20 Rappen, im Lokalausgang 10 Rappen. Die Taxen für gerichtliche und Betreibungsakten werden vom Bundesrat festgesetzt. Einfache Postkarten 10 Rappen, Doppelpostkarten mit frankierter Antwort 20 Rappen. Warenmuster 10 Rappen bis zum Gewicht von 250 Gramm; 20 Rappen für Sendungen von 250 bis 500 Gramm; Drucksachen 5 Rappen bis zum Gewicht von 50 Gr.

Fremdenfrequenz.

Davos. Die Frequenzliste verzeichnete in der Woche vom 6. bis 12. November 3049 Gäste oder ein Mehr von 97 gegenüber der Vorwoche, von 276 gegenüber dem gleichen Zeitraum des Vorjahres. Seit dem 1. Januar 1920 beträgt die Gesamtzahl der Besucher 16,400.

Fragekasten.

Ein Mitglied ersucht seine Kollegen um Angabe von Adressen (Hotels oder Restaurants), wo im Betrieb stehende Gaskocher für Mittel- und Grossbetrieb in Augenschein genommen werden können. Zweckdienliche Antworten zur Weiterbeförderung an die Redaktion erbeten.

Redaktion — Rédaction:
A. Kurer.

A. Matti. Ch. Magne.

BITTER CAMPARI

PATENTIERTE SPEZIALITÄT der Firma DAVIDE CAMPARI & C.

„Bitter Campari“ ist ausmüsstert der schnellwirkendsten und beliebtesten Aperitifs. „Campari“ wird heute von den Kennern allen andern Likören vorgezogen.

Derselbe soll stets frisch, auf Eis, mit reinem Wasser, Mineral- oder Selterswasser angemessen verdünnt, serviert werden.

Rein getrunken, in Gläsern, wirkt er höchst anregend und stärkend, sowie beruhigend bei nervösen Naturen. Er behält diese hervorragenden, spezifischen Eigenschaften unverändert bei, auch wenn er dem Vermuthen od. dem Welsch gleich als trockener od. süßlicher beigeliefert wird. Es ergibt sich ferner ein köstliches Getränk, wenn dem reinen Bitter Campari oder Teile Wermuth u. ein Stückchen Zitronenrinde beigegeben wird. Vor Nachahmungen und Fälschungen wird gewarnt. Man verlange stets die Marke „CAMPARI“.

Generalvertreter für die ganze Schweiz: GIOVANNI BRUSA & Sohn, LUGANO



Holland.

Ratgeber für Propaganda in Holland ist unser Vertreter:

E. Kraal, Buchenstrasse Nr. 48, Zürich.
Teleph. Seinau Nr. 1578

N.V. Nederlandsch Reisbureau v. h. A.J. Lindeman & Co., Haag-Arnhem-Utrecht-Groningen.

General-Agentur der Niederl. Eisenbahn. Offizielle Vertretung und Billetvorverkauf der Schweizer Bundesbahnen. Vertreter der Schweizer Verkehrszentrale

Insertenschluss: Donnerstag abend.
Clôture des insertions: Jeudi soir.

Hotel-Silber

Versilberung, Vergoldung sowie Reparaturen

jeder Art führt prompt und tadellos aus die Berndorfer Metallwarenfabrik Arthur Krupp A.-G. Niederlags-Werkstätte Luzern

Hotel- und Restaurant-Buchführung

Amerikan. System Frisch.

Lehre amerikan. Buchführung nach meinem bewährten System durch Unterrichtsberichte, Hunderte von Anerkennungsbescheiden, Garantieren für den Erfolg. Verlangen Sie Gratisprospekt, Preis-Referenzen. Nichts auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein auf Wunsch auch das System des Schweizer Hotelier-Vereins. Ordre versandte Bücher. Geben auch nach auswärtig.

Alle Geschäftsbücher für Hotels auf Lager.

H. Frisch, Zürich I

Bücherexporte 100

Aktuelles Spezialbureau der Schweiz.

HONIG FELCHLIN

Delikater ausl. Schleuder-Bienenhonig à Fr. 3.85

Tafel-Kunsthonig à Fr. 2.— und 2.50 per Kilo.

2424 k Verlangen Sie reichhaltige Preisliste und Proben.

Max Felchlin, Schreyer

Honig Import.

UNIONBANK A.-G., BERN

Monbijoustrasse 15

Telephon 4830, 4834 und 4849



Wir eröffnen Konto-Korrent-Rechnungen und vergüten

50% bei sofortiger Verfügbarkeit

51/2% bei 6 monatlicher Kündigung

Wir gewähren einen Jahreszins von

51/2% für Geldeinlagen auf 1 Jahr fest

6% für Geldeinlagen auf 2 Jahre fest

für Geldeinlagen auf

3 und mehr Jahre fest

auf Einlagehefte oder gegen Kassascheine.

Wir empfehlen uns für Ausführung von DEVISEN-OPERATIONEN und aller bankmässigen Geschäfte

zu den kulantesten Bedingungen. — Einzahlungen können auf jedem schweizerischen Postbureau kostenfrei auf unser Postcheck-Giro-Konto 111/1391 sowie an unserer Kassa geleistet werden.

Strengste Diskretion zugesichert.

Vorzugsstoffe:

Kaffee, Restaurant-Mischung à Fr. 3.20 p. kg.
Kaffee, Hotel-Mischung geröstet oder - 3.80 -
Kaffee, Fremden-Mischung gemahlen oder - 4.40 -
Kaffee, Menad-Mischung gebrauchsfertig - 5.00 -
Kaffee, Angestellten-Misch. - 2.80 -
Tee, Ceylon-Special-Mischung für Hotels - 6.50 -
Fischkonserven: Sardinen, Thon, Salm in kleinen Dosen, zu Importpreisen.
Gewürze: Pfeffer, Zimmt, Nelken, Paprika, Anis, Kümmel etc.
Weine, offen und in Flaschen, speziell Walliser und franz. Import-Weine. 111

Ed. Widmer, Härtingstr. 17, Zürich 1, Tel. H. 2950

Kaffee-Import - Kaffee-Grossabteilung - Gewürzmühle.

Haben Sie bereits einen Versuch mit

Astra-

Speisefett gemacht?

Versäumen Sie nicht, sich von der hervorragenden Güte, Ausgiebigkeit u. Billigkeit desselben zu überzeugen.

Zu beziehen bei allen einschlägigen Grossisten

138 d 4

VERSILBERUNG

von abgetunten

Essbestecken, Tafelgeräten etc.

in feiner und solider Ausführung. — REPARATUREN.

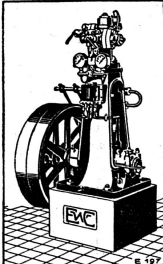
Hans Maeder, vormals C. Erpf.

Vernickelungsanstalt, Mühlenstrasse 21, St. Gallen.

Telephon 80 34. 70 K 74723

ESCHER WYSS & Co

Zürich



Eis-, Kühl- und Gefrier-Anlagen

DUBONNET

VIN TONIQUE

RAGUS A.G. MÜNCHENSTEIN

RAGUS

DIE BESTE u. BILLIGSTE

SPEISEWÜRSTE!

Zu haben bei allen Speisern zu Fr. 8.—, 4.25 und 2.25 die 1/2, 1/3 u. 1/4 Flasche ohne Glas. Hotels und Restaurants liefern wir in Korbfässen zu den bekannten Vorzugspreisen! 148

Zu verkaufen Gutgehendes HOTEL

2. Ranges, mit Schweizer Klientele, 65 Betten, am berühmtesten Orte des Luganersees, Grosse Gärten, Terrassen, etc. Nachweisbare Rendite. Anzahlung 40—50 mille. Günstige Gelegenheit wegen Kurs. Offerten sind zu richten unter Chiffre J. I. 2423 an die Schweizer Hotel-Revue. Basel 2.

Buchführung

besorgt prompt und gewissenhaft

E. Eberhard, Zürich

(vorm. Bär & Hohmann) 104

Bahnhofstr. 100. Telephon Nieten 97

Verpackte Strohhalme

empfehlen ab Lager

Goetschel & Co.

Chaux-de-Fonds.

Geflügel und Wildbret vom Hause LAYTON in Genf

sind zu äusserst vorteilhaften Preisen im Verkaufe in:

Genf: Lugin & Co., 46, Rue du Rhône.

Vevey: Genetti frères, Rue de la Poste.

Chaux-de-Fonds: Boucherie Schweizer, Place de l'Hotel de Ville.

Neuchâtel: Pierre Montel, 10, Rue du Seyon.

Bern: Ludwig & Gafner, Comestibles.

Basel: Gebrüder Renaud, Eisengasse 12.

Zürich: Bertolli, Schaffhauserstrasse 12.

Bellinzona: Francesco Carmine, Comestibles.

Lugano: C. Volonté, Comestibles, Via Nassa.

Luzern: Uehlinger & Seinet, Comestibles.

Eingefrorene Eier, gemischt, in Eimern von 5 und 20 kg. = 22 Eier per kg. Fr. 7.— per kg.

Eingefrorene Eier, in Eimern von 5 und 20 kg. = 55 bis 60 Elgeln per kg. Fr. 8.25 per kg.

Eingefrorene Eier, in Eimern von 5 und 20 kg. = 45 Elwelts per kg. Fr. 7.50 per kg.

Ausgedunstete Eier, in Eimern zu 5 und 10 kg. sowie Originalkisten zu 46 kg. 450 — Fr. 19.— per kg.

Etablissements JOHN LAYTON & Co. Ltd.

Direktor E. Schaeffer, 11, Rue du Port, Genf.

112



Spezialfirmen der Genussmittelbranche

MAISONS SPÉCIALES DE LA BRANCHE ALIMENTAIRE

Konfituren, Konserven



schmecken am besten!

GRANDS VINS VAUDOIS
Henri Contesse
CULLY

DÉZALEY, YVORNE, VILLENEUVE
Spécialité en bouteilles

TEE

A. RIKLI-EGGER
TEE-IMPORT
BERN

Spezialhaus für vorzügl. Mischungen
(gegründet 1899)

Jos. Strebel-Muth
LUZERN

Habana Importen, Cigarren, Cigaretten
Spezielle Assortiments für Hotels
Restaurants und Bars

Burgermeisterli

beliebter Apéritif
(Fabrikation seit 1815)

Allein. Fabrikant E. MEYER, BASEL

E. Christen & Cie
BASEL

Comestibles u. feine Weine

Spezialitäten:
Rheinsalm aus eigener Fischerei
Frische Meerfische von täglichen
Zufuhren * * * * *
Französisches Bressegeflügel
Conserven in- und ausländischer
Provenienz * * * * *
Feine Flaschenweine in reicher
Auswahl * * * * *
Champagner, Liköre, Cognacs
Whisky usw. * * * * *

Telegramm-Adresse: Christen Basel
:: Telephon: No. 3703 und 3943 ::

HUILES

D'OLIVE ET DE TABLE
Qualités fines pour hôtels et restaurants
RICHARD FILS & C^{ie}
SALON (Bouches-du-Rhône, France)
Agents sérieux acceptés

SCHÖPF & C^o
ZÜRICH 6

Plattenpapiere, Papierservietten
Cotelettemanchetten, Zahnstocher
Trinkstroh, Officebücher, Bonsbücher

DORNER & C^o
BASEL

Weine und Spirituosen

Telephon No. 4026 und 4027



Fische : Geflügel : Wildbret
Konserven aller Art

Gebr. Renaud, Basel

Filiale St. Moritz-Dorf (Engadin)

Feine Weine : Champagner
Liqueurs
Spezial-Preise für Hotels und Restaurants



Vins de Neuchâtel

Châtenay

Maison fondée en 1796
Berne 1914 Jury hors concours

KAFFEE

Grossrösterei

nach neuest. Heissluftverfahren

Spezialität: Feine Hotelmischungen
Verlangen Sie Offerte

LAUBER-KÖHLER
LUZERN

Man achte genau auf die Firma

A.G. VORM. A. SCHERER SOHN & CIE.

WEINE MEGGEN SPIRITUOSEN

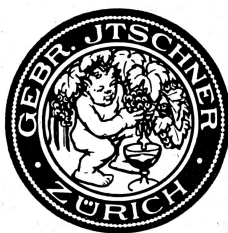
Weinhandlung

vormals

Gebr. Bodmer
Erlenbach



Spezialhaus für Zürichsee-Weine
weiss und rot



Reingehaltene Qualitätsweine

Das altbekannte
Nahrungsmittel-Geschäft
zur „Diana“

empfiehlt sich seiner werten Kund-
schaft des Hotel- und Gastwirt-
schaftsgewerbes zur Lieferung von
nachstehenden Spezialitäten:

Geflügel, Wildbret, frische Fische
Delikatessen, Epicerie fine
Konserven, Kolonialwaren
Eigene Kaffeerösterei u. Gewürzmühle
Verlangen Sie unsere Hotel-Preisliste

Ludwig & Gaffner, Bern
Filiale in SPIEZ am Thunersee.



CHAMPAGNE
MAULER

La marque préférée
Fondée en 1829



Spezialität in
**Veltliner-
weinen**
offene, und feinste
Flaschenweine

Gegründet 1862

Gebr. Jörmann, Chur
Bekannt für reelle Bedienung

Man serviert die speisefreien und mit
Alpenmilch preparierten

Milchhaferflocken

in allen besseren Hotels und Restaurants.
Verlangen Sie heute noch Gratismuster
vom Alleinfabrikanten:

Molkerei Bichsel
in Kalchhofen (Emmental).



Warum fruchtig ist der
Vino im „Equinox“
„Ombrovia“? Weil er
nicht nur aus dem besten
ist im Laufe der Jahre
selbst umgefallen!
Es ist ein Wein, den man
nicht missen darf!

Nouvelles de la Société.

III^{ème} Congrès suisse de l'Industrie et du Commerce.

Aux Sections de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie et de l'Union centrale des Associations patronales suisses.

Au nom du Comité provisoire, les deux associations soussignées ont l'honneur de convoquer leurs membres au III^{ème} Congrès suisse de l'Industrie et du Commerce. Le Congrès aura lieu le 26 novembre 1920, dans la Salle du Casino, à Berne.

Ordre du jour:

- 1^o Règlement du Congrès.
- 2^o Question du Rhin.
- 3^o Réforme des finances fédérales.

Pour assurer la bonne réussite du Congrès, le Comité invite tous les participants à prendre note des points suivants:

1^o Ouverture du Congrès le vendredi, 26 novembre, à 8 h. 30 précises du matin, dans la grande salle du Casino de Berne. Si cela est nécessaire, les débats pourront être continués le 27 novembre. Ils seront cependant interrompus assez tôt pour que tous les participants puissent être rentrés le samedi soir à leur domicile.

2^o La discussion sur la question du Rhin sera ouverte par un rapport en allemand et la discussion sur la réforme financière par deux rapports, l'un en français et l'autre en allemand.

3^o Les orateurs sont priés de s'inscrire auprès du président, avant de parler, en indiquant leur nom et la branche d'industrie ou du commerce à laquelle ils se rattachent. Il est, en effet, très désirable que l'Assemblée sache qui parle; cela évite des erreurs et augmente l'intérêt des discours. Les orateurs qui traitent la question au fond sont en outre priés de bien vouloir remettre au bureau un résumé de leur discours pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Seules seront prises en considération les propositions qui auront été faites par écrit et signées à la présidence.

4^o Les participants sont priés de s'assurer eux-mêmes leur logement et leur entretien, le Congrès ne pouvant, en aucun cas, organiser autre chose que les séances elles-mêmes.

Au nom du Vorort de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie:

Le Président: Alfred Frey.
Le 1^{er} Secrétaire: Hultegger.

Au nom du Comité de l'Union centrale des Associations patronales suisses:

Le Président: G. Naville.
Le 1^{er} Secrétaire: O. Steinmann.

Note de la Direction. Le Congrès qui fait l'objet de la convocation reproduite ci-dessus mérite toute l'attention des hôteliers. Nous invitons ceux de nos sociétaires qui auraient l'intention d'y prendre part à nous en aviser immédiatement, afin que nous puissions leur faire parvenir un exemplaire de la convocation tenant lieu de carte d'entrée.

Congrès des classes moyennes des Grisons.

Le Congrès des classes moyennes des Grisons, dont nous avons parlé ici même dans notre dernier numéro, a dû être ajourné d'une semaine pour cause de maladie du rapporteur principal, M. le Directeur Kurer. Il aura lieu dimanche prochain, 21 novembre, à 13^h 1/2, à l'Hôtel Steinbock, à Coire. Nous comptons sur une nombreuse participation de la branche hôtelière.

Congrès hôtelier à Interlaken.

Le 24 novembre aura lieu à Interlaken une assemblée générale extraordinaire organisée par la Coopérative pour le développement de l'industrie hôtelière dans l'Oberland bernois. Des questions d'actualité feront l'objet des délibérations. Les participants entendront, entre autres, une conférence de M. Kurer, Directeur du Bureau central de la S. S. H. Nous espérons que de nombreux Oberlandais et de non moins nombreuses Oberlandaises participeront à cette importante réunion.

L'action de secours à la Commission de neutralité.

La Commission de neutralité du Conseil national s'est réunie le 16 novembre pour délibérer sur l'ordonnance du Conseil fédéral du 20 septembre 1920, complétant et modifiant les dispositions de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite relatives au concordat. Après discussion, elle a approuvé les principales conclusions de sa sous-commission juridique. D'accord en cela avec le Conseil fédéral, elle a repoussé la proposition de la Commission de neutralité du Conseil des Etats, tendant à restreindre l'application de l'ordonnance à l'industrie hôtelière et aux entreprises dépendant exclusivement du mouvement des étrangers. Elle est d'avis que

le sursis doit pouvoir être accordé jusqu'à la fin de décembre 1920, au lieu de 1928 seulement comme on l'avait projeté. La Commission du Conseil des Etats avait demandé au Conseil fédéral d'examiner si les paiements nécessaires pour amortir les intérêts couverts ne devraient pas être proportionnés au rang de l'hypothèque (art. 16); de fixer si possible dans l'ordonnance un montant maximum (art. 19, al. 3); enfin de mettre à la charge de la Confédération les frais des estimations de gages (art. 50, al. 1). La Commission du Conseil national n'a pas accepté ces trois conclusions. D'accord avec le chef du Département fédéral de justice et police, elle a approuvé par contre une série d'autres propositions d'ordre rédactionnel. Etant donnée l'urgence de l'ordonnance du Conseil fédéral, la Commission consent à sa mise en vigueur immédiate par l'autorité exécutive. — Nous reviendrons sur ce sujet dès que nous aurons reçu des informations plus détaillées sur les travaux de la Commission.

Placement du personnel.

Notre Hôtel-Bureau de Berne est actuellement débordé de demandes de places. Nous prions encore une fois instamment nos sociétaires de signaler immédiatement à l'Hôtel-Bureau les emplois qui sont vacants chez eux pour la saison d'hiver. Il importe que le personnel en quête de travail soit placé le plus tôt possible. N'attendons pas au dernier moment pour compléter nos cadres.

L'extension du monopole de l'alcool.

La Commission du Conseil national pour les alcools s'est réunie les 15 et 16 novembre à Berne, sous la présidence de M. le Conseiller national Gamma, afin d'examiner le projet de révision des art. 31 et 32 de la Constitution fédérale. M. le Conseiller fédéral Musy et M. Milliet, Directeur de la régie des alcools, assistaient aux séances. Suivant une information d'agence, la Commission a décidé de proposer de soumettre à la législation fédérale toutes les boissons distillées, mais de faire abstraction par contre du projet d'imposition des boissons fermentées, la bière y comprise. D'après la «Gazette de Lausanne», la Commission a écarté les propositions visant à fixer un minimum pour la vente à l'exporter des boissons distillées et elle proposera de laisser aux cantons le soin de régler cette question; il sera toutefois stipulé que les cantons ne pourront pas transformer cet objet en une affaire fiscale. La Commission proposera en outre qu'un certain contingent de fruits soit affecté aux producteurs pour la distillation à domicile. Une demande émanant des milieux abstinents et tendant à accorder aux communes le droit d'interdire la consommation de l'alcool sur leur territoire a été écartée.

Collaboration.

Aux termes de l'art. 48 de nos statuts, la «Revue Suisse des Hôtels» n'est pas seulement à la disposition de la rédaction et du Bureau central; ses colonnes sont également ouvertes aux sections pour la publication de leurs rapports et communiqués.

En prenant possession de ses fonctions, M. le Directeur Kurer écrivait entre autres: «Une utilisation plus intensive de nos institutions, et avant tout de la «Revue des Hôtels», me paraît de première nécessité. Mais rien ne peut être réalisé sans que les sections et leurs comités, de même que les membres individuels, ne s'y intéressent fortement. Tous doivent notamment devenir aussi des collaborateurs de l'organe de la Société.»

Or, nous le déclarons avec regret, bien peu de sections, bien peu de sociétaires ont répondu à cet appel.

La rédaction a fait son possible pour rendre notre revue hôtelière intéressante et surtout utile. Les précieux encouragements que nous avons reçus nous prouvent que nous sommes dans la bonne voie; mais cela ne veut pas dire que nous ayons atteint la perfection! Nous nous rendons parfaitement compte de ce qui manque encore à notre «Revue des Hôtels» pour être vraiment à la hauteur de sa tâche et pour rendre tous les services que nos sociétaires sont en droit d'en attendre.

A l'heure actuelle, l'amélioration la plus urgente doit porter sur la collaboration des lecteurs.

Un travail auquel nous participons nous intéresse évidemment beaucoup plus qu'un travail exécuté entièrement par d'autres personnes, même s'il nous concerne plus ou moins directement.

Il en est qui se plaignent de ne pas trouver dans notre journal des articles sur tel ou tel sujet les touchant de plus près. Mais le rédacteur, assis solitaire dans son bureau, ne peut pourtant pas deviner tous ces désirs. Il arrive ainsi qu'avec la meilleure volonté du monde il ne réussit pas à satisfaire bon nombre de lecteurs. Il se tient au courant des grandes questions actuelles; il glane des idées à droite et à gauche; il lui arrive même d'en chercher

dans sa propre cervelle! Cela n'empêche pas qu'il se produira des lacunes dans son travail, peut-être même des lacunes regrettables.

Signaler le mal, c'est en indiquer le remède. Avant de critiquer la rédaction, mettons-nous en rapports avec elle; il sera toujours temps de murmurer si la rédaction néglige les avis charitables et alors la critique sera justifiée.

Entendons-nous un peu maintenant sur ce mot de «collaboration».

Il est bien évident que nous serions heureux de recevoir de temps à autre des articles tout faits, des correspondances déjà rédigées traitant des questions professionnelles. Du reste, quelques sociétaires de la Suisse allemande nous ont déjà donné à maintes reprises cette preuve de l'intérêt qu'ils portent à notre journal. Ces articles, provenant de personnes qui sont «dans la pratique», auront nécessairement l'avantage d'être plus conformes à la réalité, le rédacteur courant beaucoup plus le danger de rester dans les généralités et dans la théorie.

Mais l'hôtelier n'a pas souvent le temps de faire du journalisme, ou bien, par excès de timidité, il s'en croit incapable. Dans ce cas, il est toujours possible de se rendre utile, et même très utile. Suggérez en peu de mots quelques idées au rédacteur; exposez-lui brièvement votre manière de voir dans telle ou telle question; dites-lui vos conclusions: l'article se trouvera ainsi presque préparé et vous aurez la satisfaction de voir vos idées exprimées dans votre journal, provoquer peut-être des commentaires ou une réplique, tout cela dans l'intérêt certain de la corporation.

Il est probablement des questions sur lesquelles vous n'êtes pas très au clair; un bout de lettre est vite écrit et donnera lieu dans le journal à des explications qui seront avantageuses à vous-même et à bon nombre de collègues. Peut-être, la question étant simplement posée dans la «Revue», se trouvera-t-il d'autres hôteliers que leur expérience met à même de répondre d'une manière exacte et surtout pratique. Se représente-t-on bien tous les avantages de cet échange d'idées par l'intermédiaire de l'organe professionnel, tout l'intérêt qui serait éveillé ainsi dans l'ensemble des lecteurs? Il ne faudrait pas se figurer du reste que la «Revue des Hôtels» ne soit lue que par des hôteliers et seulement en Suisse. Les questions soulevées dans nos colonnes peuvent avoir une grande influence dans d'autres milieux, même dans les milieux dirigeants, et aussi à l'étranger.

On commet également une autre faute. On se figure aisément que les nouvelles de la section n'ont aucun intérêt pour l'ensemble de la Société. C'est là un grand tort. Chaque section devrait donner au contraire une preuve de sa vitalité et de son activité en communiquant à toutes les autres, par l'intermédiaire du journal, des comptes-rendus succincts de ses assemblées. L'exemple des sections laborieuses entraînerait peu à peu les tièdes et l'on verrait finalement une saine émulation se produire entre nos diverses places et nos stations d'étrangers; cet encouragement mutuel aurait sur la prospérité des sections et de la Société centrale une influence capitale.

A côté des événements importants, pourquoi ne pas signaler aussi les faits qui sont seulement intéressants? Mainte rubrique de notre journal aurait tout à y gagner. Est-il logique que le rédacteur soit obligé de puiser ces informations dans la presse quotidienne?

Il est certain qu'une grande quantité de journaux sont lus à la rédaction et que cette dernière peut puiser à des sources nombreuses. Mais il est certain aussi que beaucoup d'hôteliers lisent d'autres journaux encore, d'autres revues et y trouvent par ci par là des choses qui ajouteraient à l'intérêt de notre journal. Pourquoi ne nous les communiquerait-on pas? Si elles ne peuvent pas être reproduites telles quelles, le rédacteur peut les mettre à part et tirer au moment voulu un parti précieux de cette documentation.

Par la presse politique, par les nouvelles d'agences, la rédaction est renseignée sur les lois et ordonnances cantonales intéressant plus ou moins directement l'hôtellerie. Mais ces informations ont nécessairement un caractère général, puisqu'elles ont été rédigées pour l'ensemble du public. Or il se trouve certainement des hôteliers à même de relever dans ces modifications législatives locales tel ou tel détail qui nous touche de plus près et qui n'a pas été signalé dans la presse, précisément à cause de son caractère trop spécial, de sorte que nous ignorons tout juste ce qui nous intéresse particulièrement.

Dans un autre domaine, quel intérêt ne présenterait pas des correspondances d'ordre strictement professionnel, culinaire ou autre. En attendant qu'il soit possible de confier cette rubrique à un spécialiste, ne trouvera-t-on personne qui remédie à cette lacune, au moins dans une certaine mesure? Et enfin, — je le garde pour la bonne bouche! — nos aimables lectrices n'auraient-elles rien à nous dire? On dit que les dames parlent volontiers; pourquoi ne feraient-elles

pas aussi entendre leur voix de cette tribune que doit être la «Revue des Hôtels» pour toutes les branches de notre activité professionnelle? Nous sommes intimement persuadés que nos lectrices auraient d'excellentes idées à répandre, et surtout des idées éminemment pratiques.

Je conclus. La Société en général et chacun de ses membres en particulier trouveraient leur avantage dans le perfectionnement de notre organe social et professionnel. Or, le meilleur moyen de rendre promptement notre journal plus utile, plus instructif, mieux documenté, plus pratique, plus intéressant, c'est d'établir un contact beaucoup plus étroit entre les lecteurs et la rédaction. Ainsi l'organe social pourra faire profiter tous les membres de la corporation des expériences acquises dans les domaines si divers de notre industrie hôtelière. Ainsi il deviendra le journal attendu chaque semaine avec impatience. Ainsi il pourra rivaliser avec les meilleurs organes de l'hôtellerie étrangère. Mg.

La Suisse et la Convention de Washington.

Sous la présidence de M. Schulthess, chef du Département fédéral de l'économie publique, a eu lieu le 11 novembre à Berne une conférence des représentants des associations patronales et ouvrières, en vue de déterminer l'attitude à adopter vis-à-vis de la Convention de Washington sur la durée du travail.

Le représentant du Département de l'économie publique a constaté que la Suisse a déjà réalisé le principe de la journée de huit heures pour l'industrie et pour une partie des entreprises professionnelles. Nous avons en effet une loi fédérale sur le travail dans les fabriques et une autre loi, votée le 31 octobre, sur la durée du travail dans les exploitations ferroviaires et les entreprises de transport. Il faut remarquer cependant que ces deux lois ne concordent pas exactement avec les dispositions de la Convention de Washington et qu'elles devraient être modifiées si la Suisse voulait adhérer à cette convention.

Mais une semblable modification provoquerait de graves difficultés, surtout si la révision devait s'opérer dans le sens d'une aggravation des dispositions en vigueur pour les mettre en harmonie avec les prescriptions édictées à Washington.

Des difficultés non moins grandes ne manqueraient pas de surgir si l'on voulait appliquer le principe de la journée de huit heures et de la semaine de 48 heures aux petites entreprises des artisans, au commerce de détail, à l'industrie de l'hôtellerie et de la restauration.

Aussi les représentants des associations patronales se sont-ils prononcés contre l'adhésion à la Convention de Washington. Les représentants des organisations ouvrières, comme on pouvait s'y attendre, en recommandent au contraire l'adoption, sans toutefois se dissimuler les difficultés qui en résulteraient. Mais ils sont d'avis qu'elles pourraient être en majeure partie écartées par une interprétation large de la convention. On voit d'ici quelle abondante source de litiges constituerait cette «interprétation large».

Celle-ci du reste est impossible, à cause du caractère impératif de la Convention de Washington. Il faut l'accepter et l'appliquer telle quelle, ou bien ne pas y adhérer.

Si pour ces raisons la Suisse ne ratifie pas la Convention de Washington, elle n'en devra pas moins compléter sa législation sur le travail, mais en l'adaptant aux intérêts généraux et particuliers du pays.

En vue de la préparation des nouveaux projets de lois fédérales, il appartiendra tout d'abord aux associations professionnelles de fixer, par des échanges d'idées et des délibérations approfondies, les principes qui serviront de base à la future réglementation.

Cette idée, suggérée par le Département, a été favorablement accueillie par les représentants des patrons comme par ceux des ouvriers, qui se sont déclarés prêts à entrer en pourparlers.

Il s'agit donc de se mettre à l'œuvre.

* * *

La décision prise par la conférence de Berne ne surprendra aucunement tous ceux qui se rendent compte de la quasi impossibilité d'établir une législation du travail uniforme pour tous les pays.

Il faut ici remarquer que les Etats membres de la Société des Nations ont l'obligation d'examiner le projet élaboré par la Conférence internationale du Travail, mais qu'ils ne sont nullement tenus de le ratifier. S'ils le jugent incompatible avec leurs besoins nationaux, ils peuvent parfaitement refuser d'y adhérer.

On sait déjà que de grands pays forts producteurs, les Etats-Unis par exemple, ne con-

sentiront pas à l'appliquer. D'autres se réserveront de l'appliquer plus tard, quand les circonstances actuelles se seront améliorées. Il est intéressant de constater que l'application de la journée de huit heures s'est généralisée surtout en Europe. L'Amérique et le Japon, qui veulent produire beaucoup et à bon marché, organisent le travail d'une tout autre manière, ce qui leur donnera la maîtrise du marché mondial, alors que l'Europe, où l'on travaillera moins, ou par conséquent l'on produira moins, se verra incapable de soutenir la concurrence du dehors et finira par se ruiner totalement si une réaction ne se produit pas. En Suisse, où la grande industrie a déjà tant de peine à vivre, l'adhésion à la Convention de Washington serait une calamité. Pour la petite industrie et les métiers, l'adhésion serait un arrêt de mort.

En terminant, examinons un peu la question au point de vue spécial de l'industrie hôtelière.

Dans l'exposé qu'il a présenté à la conférence du 11 novembre, M. Pfister, représentant du Département de l'économie publique, a eu soin de relever que suivant l'interprétation du Bureau international du Travail les hôtels, restaurants et cafés ne tombent pas sous le coup de la Convention de Washington. Il a cependant ajouté que l'interprétation authentique et définitive est réservée à la Cour permanente et internationale de justice. Il est en tout cas réjouissant de constater que nos autorités compétentes se rallient à l'interprétation qui nous est favorable.

Les expériences faites dans notre branche, à Bâle, avec la semaine de 60 heures, démontrent l'impossibilité d'accepter une semaine de 48 ou de 56 heures. L'organisation toute spéciale du travail dans l'industrie hôtelière est incompatible avec une fixation aussi étroite et aussi sévère. Là même où la journée de huit heures a été, théoriquement du moins, appliquée à l'hôtellerie, on a tenu compte des circonstances spéciales et prévu des prolongations. Contraindre notre hôtellerie suisse à observer les prescriptions sur la durée du travail telles qu'on les applique dans la grande industrie, ce serait lui enlever toute possibilité d'exister. Les employés clairvoyants eux-mêmes doivent s'en rendre compte. Il ne faut pas oublier d'un autre côté que ce qui est possible dans l'industrie hôtelière étrangère restée prospère ne l'est pas dans l'hôtellerie suisse encore en pleine crise du fait de causes extérieures. Aussi espérons-nous que les projets législatifs en préparation tiendront compte dans la plus large mesure de nos besoins indéniables et que les organisations d'employés, elles aussi, reconnaîtront au cours des prochaines négociations pour la conclusion d'un nouveau contrat de travail la nécessité absolue de ne pas céder à un entraînement qui serait fatal aussi bien au personnel qu'aux tenanciers d'hôtels.

Dans l'hôtellerie, plus que dans n'importe quelle autre branche, l'organisation et la réglementation du travail doivent être assez souples pour pouvoir s'adapter aux circonstances les plus diverses. Chercher une uniformisation rigide, ce serait préparer un échec inévitable.

Le prix de la viande.

Après avoir suivi longtemps, trop longtemps, un mouvement ascendant, les prix de la viande ont subi un arrêt; on signale même une légère baisse dans différents cantons.

Le *Journal d'agriculture suisse* veut rejeter sur les bouchers la responsabilité des hauts prix. Avec raison du reste, il relève que les prix du bétail diffèrent peu de région à région, tandis que ceux de la viande varient de ville en ville. Par exemple, alors que le kilogramme de porc coûtait fr. 5.80 à Berne et fr. 6.— à Lucerne, on le payait fr. 7.50 à Genève et fr. 8.— à Lausanne. Le journal conclut que ces écarts dans les prix de vente, inexplicables par le prix de revient, prouvent l'exagération des gains prélevés dans certaines villes par les bouchers.

On sait que nos abattoirs ont été et sont même encore encombrés de bétail contaminé, cédé aux bouchers à 2 et 3 fr. le kilo. Or, pendant la même période, la vente au détail a gardé ses prix élevés. On a préparé d'énormes quantités de saucisses et les saucisses n'ont pas baissé; elles n'ont pas même augmenté en longueur ou en diamètre! Qui donc a empêché les bénéfices?

Il faut reconnaître que l'Office fédéral de l'alimentation, se rendant compte des difficultés suscitées au public consommateur, a fait son possible pour améliorer la situation et qu'il a obtenu déjà un succès au moins partiel. Afin d'influencer les prix du marché intérieur, il a baissé lui-même le prix de ses conserves. C'est ainsi que depuis le 1er novembre la caisse de corned-beef (viande américaine), contenant 12 boîtes de 3 kg. chacune, coûte 90 fr. au lieu de cent; le kilo revient donc à fr. 2.40. Une autre qualité est cédée en caisses de 48 boîtes de 450 grammes chacune à 65 fr. au lieu de 70, soit à 3 fr. le

kilo. Les conserves de viande de provenance suisse coûtent aujourd'hui fr. 3.20 le kilo (caisses de 50 boîtes de 1 kg. à 160 fr. au lieu de 175). On constate donc que les conserves, coûtant bien moins cher que la viande fraîche, font maintenant à cette dernière une forte concurrence dont la répercussion explique en partie la baisse que l'on commence à signaler.

D'autre part, depuis que le Conseil fédéral a levé la défense d'importation pour la viande et le bétail d'abattage, de grandes quantités de cette marchandise entrent dans le pays. Les prix pratiqués sur le marché international du bétail de boucherie ainsi que le cours de notre change favorisent l'importation. On peut donc s'attendre à voir se généraliser petit à petit le recul des prix de détail de la viande fraîche. Ce résultat serait salué avec une satisfaction facilement compréhensible dans notre industrie hôtelière.

Il faut que chacun vive, c'est dans l'ordre. Le paysan pas plus que le boucher ne doivent travailler à perte. Le premier n'est pas trop à plaindre; il vend le lait assez cher, les fourrages du pays sont abondants et l'on annonce une baisse sur les fourrages concentrés de provenance étrangère. Le fromage et les autres produits du lait se maintiennent du reste à des prix qu'on peut, sans crainte d'exagération, qualifier d'excessifs. Quant aux bouchers, ils devraient bien se contenter d'écorcher le bétail et prendre enfin pitié du consommateur!

Nous espérons que l'Office fédéral de l'alimentation persévérera dans ses efforts. Le problème du ravitaillement du pays en denrées alimentaires est encore loin d'être résolu. Si nous avons la quantité à notre disposition, certains prix restent trop élevés, si élevés qu'ils sont hors de portée pour de nombreuses classes. Quant à notre branche spéciale, qui constitue un élément important du public consommateur, il y a pour elle une nécessité absolue de pouvoir enfin, elle aussi, réaliser quelques bénéfices. Nous ne saurions certes pas lutter contre la concurrence sans pratiquer des prix aussi modérés que possible. Il est donc pour nous de la plus haute importance de voir une baisse se produire sur les denrées les plus courantes, en particulier sur la viande de boucherie.

Le gibier.

«Le gibier, dit Brillat-Savarin, fait les délices de nos tables; c'est une nourriture saine, chaude, savoureuse, de haut goût et facile à digérer, toutes les fois que l'individu est jeune. Mais ces qualités n'y sont pas tellement inhérentes qu'elles ne dépendent beaucoup du préparateur qui s'en occupe.»

La chair du gibier a une faible teneur en graisse et une haute teneur en albumine. Elle contient en outre une forte portion de créatine lorsque les animaux ont été forcés et, dans ce cas, il est préférable de ne pas user de la chair du gibier. Le surmenage musculaire auquel il s'est livré a accumulé dans les tissus des toxines qui n'ont pas eu le temps de s'éliminer avant la mort, et qui ne seraient pas sans inconvénients.

Le petit gibier de plume: la caille, la grive, l'alouette et les autres oiseaux, fournit une nourriture saine, savoureuse, qui fait les délices de la table parce qu'elle est consommée dans un grand état de fraîcheur; mais les préparations culinaires compliquées que subissent les lièvres, les faisans et les perdrix pour obtenir leur maximum de saveur les rendent beaucoup moins recommandables.

La chair du gibier est en général ferme et dure comme celle de tous les animaux sauvages, surtout lorsqu'ils sont vieux; l'usage s'est donc établi de laisser mortifier le lièvre, la perdrix et surtout le faisau avant de les consommer, afin d'en atténuer la chair. Mais certains amateurs, poussés par une véritable perversion de goût, ont imaginé que le gibier acquerrait plus de qualités lorsque la putréfaction cadavérique était plus avancée et l'ont laissé *faisander*.

Cette pratique est anti-hygiénique et particulièrement blâmable. Le gibier qui sent fort est funeste même pour les sants les plus robustes et doit être tout à fait interdit aux débilites, aux malades et aux enfants.

Le commencement de putréfaction, que l'on désigne sous le nom de *faisandage*, favorise une abondante formation de toxines et une pullulation de microbes qui déterminent fréquemment, chez les imprudents qui attendent que leur gibier soit avancé avant de le consommer, de l'urticaire, de l'entérite, des gastrites, parfois de la fièvre typhoïde et toutes sortes d'intoxications.

La bécasse, conservée de longs jours avec ses intestins à l'intérieur, constitue un mets très dangereux et il est étonnant que ceux qui en usent ne soient pas plus fréquemment indisposés gravement.

Le gibier qui n'est pas consommé dans son état de fraîcheur est lourd pour l'estomac et transforme l'intestin en bouillon de culture pour les microbes.

Tous ceux qui ont des dispositions à l'entérite et à la dyspepsie doivent s'en abstenir

rigoureusement, exception faite, naturellement, pour le petit gibier à plume qu'on ne soumet pas à l'épreuve du faisandage.

Les toxines du gibier *avançé* sont particulièrement dangereuses pour le système circulatoire; elles augmentent le travail du cœur et contractent les petits vaisseaux. Le gibier est donc nuisible à tous les cardiaques.

Il est nuisible aussi pour le rein et doit être par conséquent interdit à ceux qui sont atteints du mal de Bright. Il est interdit également aux neurasthéniques parce qu'il excite le système nerveux, aux hépatiques, aux tuberculeux, à tous les arthritiques, à tous ceux encore qui ont des fermentations gastriques ou intestinales.

Le gibier consommé avant une trop grande putréfaction cadavérique, mais simplement à point, a moins d'inconvénients; il est moins dangereux et n'en constitue pas moins un mets de haute valeur et une cuisine transcendante.

Sucre et pétrole.

Le *Journal des Epiciers suisses* reçoit du Service des denrées monopolisées de l'Office fédéral de l'alimentation le communiqué suivant:

Dans le No. 45 de votre journal, sous le titre: «Est-ce vrai?» vous demandez s'il est exact que la Confédération tire son sucre du syndicat des chocolatiers et vous y joignez des remarques sur le maintien du monopole du sucre. Le monopole serait également responsable des prix actuels du pétrole.

En ce qui concerne le sucre, il est exact qu'à deux reprises au cours de l'été écoulé nous avons acheté du syndicat des chocolatiers du sucre de Java, et cela à des prix avantageux, de beaucoup inférieurs à ceux du marché d'alors. Pour avoir continuellement du sucre de cette provenance à notre disposition jusqu'à l'arrivée du sucre de la nouvelle récolte de Java, nous devions acheter. Le choix entre l'achat à l'étranger et la reprise de sucre à l'intérieur du pays à des conditions bien plus avantageuses ne pouvait pas nous préoccuper beaucoup. Ces simples transactions n'ont rien à faire avec la question du monopole. On aurait pu par contre et à bon droit nous adresser des critiques si nous avions agi différemment.

Ce n'est pas pour nous une chose nouvelle de voir le commerce s'agiter si tôt qu'il estime être en mesure d'importer des marchandises à meilleur marché que la Confédération ne les vend. Ce phénomène se reproduit régulièrement à chaque baisse importante; mais, tout aussi régulièrement, il ne se manifeste en aucune façon en cas de réaction contraire, alors qu'on a réfléchi aux risques d'une telle affaire.

Il est significatif également que jusqu'alors les importateurs de sucre n'éprouvaient aucune envie de reprendre leur activité. Au surplus, il est très douteux que cette envie, abstraction faite de quelques affaires occasionnelles, existe véritablement aujourd'hui.

Il en est de même en ce qui concerne l'importation du pétrole. Il serait à souhaiter que deux ou plusieurs trusts choisissent la Suisse comme champ d'activité pour se concurrencer mutuellement. Le prix du pétrole diminuerait alors, tout au moins pour un certain temps. Tel n'a pas été le cas jusqu'à présent.

La coopérative pour le développement de l'industrie hôtelière dans l'Oberland bernois.

(Discours de M. W. Hofmann, suite et fin.)

(Retardé dans la publication.)

Si je me rappelle les délibérations du comité et surtout mes conférences avec notre directeur M. Lehmann, je constate que plus de la moitié de notre temps a été consacré à aplaître des différends et parfois à vaincre une résistance absolument injustifiée de la part de nos sociétaires. Nous n'avons fait ainsi que notre devoir. Mais je vous le demande: Est-il nécessaire que l'on nous gêne si souvent dans l'accomplissement de ce devoir, que l'on nous crée de réels ennuis en suscitant des chicanes qui souvent n'ont pas d'autre but que de s'assurer des avantages au détriment des collègues? Si pour des raisons d'équité et pour sauvegarder les intérêts de la communauté, nous n'avons pas cru pouvoir satisfaire toutes les réclamations qui nous étaient adressées, on nous a fréquemment prêtés des mobiles d'ordre personnel et l'on nous a reproché bien à tort des sympathies ou des antipathies. On ne veut pas comprendre que la direction comme le comité de la société doivent se conformer strictement aux prescriptions en vigueur, que ce soit à propos de Pierre ou de Jacques. En appliquant ces prescriptions, nous avons tenu compte dans la mesure du possible du caractère particulier de chaque établissement, ainsi que des observations justes et fondées qui nous ont été présentées dans les questions de tarifs et de classification. Et cependant beaucoup de membres nous ont adressés les plus vives récriminations. Celles-ci ne nous ont pas particulièrement émus, mais, comme l'opposition injustifiée que nous avons rencontrée, elles nous ont enlevé tout le plaisir de travailler à l'œuvre entreprise et elles nous ont coûté un temps qui nous aurait été nécessaire pour l'accomplissement d'autres tâches plus importantes. «La critique est aisée, mais l'art est difficile». Nous avons peu

d'hommes parmi nous qui soient disposés à accomplir le travail réclamé par la direction de notre association. Nous devons donc faire en sorte que ces forces ne s'usent pas prématurément. Je conviens que ceux de nos membres qui assistent aux assemblées n'appartiennent pas à la catégorie des avilisseurs de prix auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. Mais vous qui êtes éclairés, avez-vous toujours fait votre devoir? Il est impossible à la direction de donner partout où cela serait utile tous les renseignements désirables. Elle ne peut pas non plus réagir contre toutes les attaques sournoises dont elle est l'objet, car souvent elle ne connaît pas même, *il est donc du devoir de tous les hommes clairvoyants de notre organisation de répandre la lumière autour d'eux, de dissiper les préjugés et d'appuyer notre bonne cause*, car si nous n'atteignons pas notre but, notre industrie est condamnée à disparaître.

Ce que nous avons déjà réalisé, du reste, est peu de chose encore en regard des tâches qui restent à accomplir. Je voudrais relever en première ligne la nécessité de conduire nos entreprises d'une manière plus conforme aux méthodes commerciales, non seulement en ce qui concerne la tenue des livres, sur laquelle il y aurait pourtant bien des choses à dire, mais surtout afin de liquider les affaires courantes d'une manière plus rapide et plus soignée. Nous avons fait de pénibles expériences dans ce domaine. En décembre, nous avons communiqué aux sections les derniers tarifs. Ceux-ci y ont été discutés et le bureau les a transmis ensuite à chaque sociétaire. Quand les nouveaux tarifs eurent été étudiés, discutés, et acceptés par les sections, par le comité et par la commission spéciale, c'est-à-dire quand on envoya aux membres les prix définitivement fixés, alors seulement les mécontents formulèrent des réclamations, de sorte qu'en plusieurs endroits notre travail dut être complètement recommencé.

Il en fut de même en ce qui concerne les demandes de subventions. Nous donnâmes à chaque sociétaire des instructions détaillées et même un modèle de pétition. Il semble presque incroyable que le 30 % des pétitions aient ensuite été mal établies. Telle est pourtant la vérité. Cela prouve que nos explications n'ont pas été lues du tout. On peut comprendre maintenant pourquoi les autorités compétentes, en présence de cet état de choses, n'aient pas manifesté la même bonne volonté. Je pourrais citer des exemples concrets et frappants de cette négligence.

Un grand défaut chez nous, c'est le manque d'esprit de solidarité avec les collègues et de confiance réciproque. Celui-ci est celui qui a pu étudier de près la situation sait combien la jalousie professionnelle nous a fait du tort. La direction centrale et les présidents régionaux ne doivent pas avoir de repos tant que chaque sociétaire ne sera pas convaincu de la vérité de ce principe: «C'est en travaillant ensemble, et en nous aidant les uns les autres, que nous pourrions atteindre notre but, assurer notre existence et maintenir le bon renom de la profession hôtelière.»

Votre comité a pris profondément à cœur la prospérité de notre hôtellerie. La tâche de tirer une industrie de cette importance de la dure crise dont elle souffre est grande et belle. Mais il nous est impossible d'en venir à bout si nous sommes réduits à nos propres forces. Il faut que tous vous nous prêtiez votre assistance. Amenez les négligents et les fâchés à nos assemblées. Tous les sociétaires doivent y prendre part, si nous voulons qu'elles aient des résultats vraiment efficaces. Luttons contre le doute et le désespoir. Et si vous estimez que des fautes ont été commises par le comité, nous vous serions reconnaissants de nous les signaler.

Nous devons rester étroitement unis pour améliorer nos conditions d'existence, comme nous en avons le droit et le devoir. Nous ne devons pas nous relâcher tant que les dommages causés par la guerre n'aient pas été réparés et que nous n'aurons pas remis notre hôtellerie dans le chemin qui conduit à la prospérité. Nous aurons ainsi, non pas seulement dans notre propre intérêt, mais dans celui de notre bel Oberland et de toute la patrie suisse.

Sociétés diverses.

Société Suisse des Cafetiers. Les 4 et 5 novembre, la Direction de la Société Suisse des Cafetiers et la section de Bâle-Ville ont examiné en commun le projet d'organisation de la 3me Exposition suisse de l'industrie des restaurants et cafés. Cette exposition aura lieu en juin 1921 à Bâle, dans les locaux de la Foire d'échantillons. Le Comité central, dans sa récente réunion de Martigny, avait fixé les bases de la participation de la Société Suisse des Cafetiers à l'entreprise bâloise. Ces décisions, ainsi que les travaux préparatoires nécessaires, ont fait l'objet de discussions approfondies.

La Direction de la S. S. C. s'est occupée en outre de plusieurs autres questions pendantes. Citons celles de la création d'une école professionnelle à Zurich, des bières étrangères, des achats coopératifs, de la dénonciation du contrat collectif, de la création de nouvelles sections, des exagérations de la campagne antialcoolique, etc. En ce qui concerne le contrat collectif, une circulaire sera adressée aux sections, les invitant à formuler des vœux pour la préparation d'un nouveau projet.

Trafic.

Un nouveau train sur le M.O.B. La compagnie du Mont-Oberland a décidé de faire circuler un nouveau train qui partira de Zweisimmen à 8 h. 32 pour arriver à Montreux à 21 h. 38. Ce train prendra la correspondance du train 1987 Spiez-Zweisimmen. Par contre, le train partant de Zweisimmen à 15 h. 38 pour arriver à Montreux à 18 h. 33 est supprimé.

La poste aérienne. Voici l'horaire postal par avion Francfort-Lerzach-Francfort: départ de Francfort à 7 h. 45; de Mannheim à 8 h. 40; de Carlsruhe à 9 h. 25; et arrivée à Lerzach à 10 h. 30; départ 11 h.; Carlsruhe arrivée 12 h. 5; Mannheim, arrivée, 12 h. 50; Francfort, arrivée 13 h. 45. On sait que les avions postaux allemands n'ont pas encore reçu l'autorisation d'atterrir en Suisse.

La remise des lettres-express. Nous avons annoncé déjà que le transport des lettres-express sera assuré désormais, dans certaines grandes villes, par des tricycles automobiles électriques. Certains journaux parlent également de l'introduction de la motocyclette dans cet important service. On étudierait encore d'autres améliorations: les plus express partiraient direct-

Die Mitglieder des Schweizer Hotelier-Vereins

sind gebeten, bei Deckung ihres Bedarfs die Inserenten der „Schweizer Hotel-Revue“ zu berücksichtigen und sich bei allen Anfragen u. Bestellungen auf d. Vereinsorgan zu beziehen.

Gelegenheits-Offerte.

Baumwollene Handtücher, 45x90 cm, Dutzend Fr. 18.—
Baumwollene Frotteier, 52x115 „ „ „ 40.—
Halbleinene Küchentücher, 60x70 „ „ „ 40.—
G. Häslar, Interlaken. P 1216 Y

Schlafzimmer - Einrichtungen zu kaufen gesucht.

Offerten mit genauer Beschreibung und Preisangebot unter Chiffre S. N. 2432 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: Hotel mit Restaurant

Bestbekanntes, vorzüglich geführtes mit nachweisbarer Rendite. Kapitalrücklage Bewerber wollen sich melden unter No. 936 an Theophil Zollikofer & Cie., St. Gallen. 3447 (Zag. G. 1722)

Stellen-Anzeiger N° 47

Schluss der Inseratenannahme: Donnerstag Abend.

Zur gefl. Beachtung. Alle Anfragen und Zuschriften betr. Annoncen im Stellenanzeiger sind ans Zentralbureau in Basel zu richten.

Offene Stellen * Emplois vacants

Für Inserate	Mitglieder	Nichtmitglieder
bis zu 4 Zeilen	Spars extra	mit
Erstmalige Insertion	Fr. 3.—	Fr. 4.—
Jede ununterbrochene Wiederhol.	2.—	3.—
Mehrzeilen werden pro Insertion mit je 50 Cts. Zuschlag berechnet.		

Belagnummen werden nicht versandt.
Jeder einzelnen Offerte ist das Porto für die Weiterexpedition beizufügen.

Bureau & Reception.

Chief de réception-Kassier, 36 Jahre alt, sprachkundig, seit 10 Jahren im Hotel-Service, sucht Stelle als Bureau-Arbeiter und Kassier. Offerten mit Zeugnis und Foto an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Chief de cuisine, 40 Jahre alt, französisch, deutsch, englisch, sucht Stelle als Chef de cuisine in einem Hotel. Offerten mit Zeugnis und Foto an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Stellengesuche * Demandes de places

Bis zu 4 Zeilen. Jede Mehrzeile 50 Cts. Zuschlag. Schweiz Ausland

Erstmalige Insertion (bis zu 4 Zeilen) Fr. 3.—
Jede ununterbrochene Wiederholung 2.—
Postmarken werden an Zahlfaktura nicht angenommen. — Vorauszahlung erforderlich. Kostenfreie Einzahlung in der Schweiz an Postcheckbureau V Konto 85. Ausland per Mandat. Nachbestellungen in die Inserat-Chiffre beizufügen. Belagnummen werden nicht versandt.
Jeder einzelnen Offerte ist das Porto für die Weiterexpedition beizufügen.

Bureau & Reception.

Chief de réception-Kassier, 36 Jahre alt, sprachkundig, seit 10 Jahren im Hotel-Service, sucht Stelle als Bureau-Arbeiter und Kassier. Offerten mit Zeugnis und Foto an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Chief de cuisine, 40 Jahre alt, französisch, deutsch, englisch, sucht Stelle als Chef de cuisine in einem Hotel. Offerten mit Zeugnis und Foto an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Papier-servietten

empfohlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds.

DAME

alleinstehende, aus guter Familie, im Hotel-Service bewandert, sucht Vertrauensposten in Hotel, Pension oder Restaurant. Offerten unter S. P. 2431 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2. 2431

Zahn-stoher

empfohlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds.

Kaffee-Maschine

(Schwabenland)
30 Liter haltend, Kupferbasis wie neu, preiswürdig abzugeben.
Geht. Anfragen beifügt unter Chiffre Z. R. 2433 die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Closet-Papier

empfohlen ab Lager
Goetschel & Co.
Chaux-de-Fonds.

Salle & Restaurant.

Buffetdame, tüchtige, ganz perfekt im Service, sucht passende Stelle. Eintritt sofort oder später. Chiffre 966

Überkellner, der Hauptsprachen mächtig, mit prima Referenzen, guter Restaurantier, sucht passende Stelle für Saison- oder Jahresstelle. Chiffre 967

Überkellner, Schweizer, 35 Jahre, mit den Hauptsprachen, Bureauarbeiten (Rechnung, etc.) und Restaurantier, durchwegs verständig, sucht Stelle. Eintritt sofort. Chiffre 968

Überkellner-Chef de service, in dieser Eigenschaft sucht langjähriger, routinierter Überkellner Stelle für sofort oder später. Sprachkenntnisse, Eintritt. Referenzen. Chiffre S. K. 2340

Bersaantochter, tüchtige, 3 Hauptsprachen sprechend, sucht Stelle zu baldigem Eintritt. Chiffre 936

Restauranttochter event. auch Saal, tüchtig, sucht passende Stelle im Restaurant oder Saal, Saison oder ganzjährig. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Cuisine & Office.

Aide de cuisine, 23 Jahre, sucht Saison- oder Jahresstelle. Zeugnisse zur Verfügung. Chiffre 969

Chief de cuisine, tüchtig, zuverlässig und solid, der drei Landessprachen mächtig, sucht Stelle in gutes Haus. Eintritt nach Belieben. Chiffre 968

Chief de cuisine, tüchtig, leistungsfähiger Fachmann, der drei Landessprachen mächtig, sucht Stelle in Hotel oder Restaurant. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Chief de cuisine, 40 Jahre alt, französisch, deutsch, englisch, sucht Stelle als Chef de cuisine in einem Hotel. Offerten mit Zeugnis und Foto an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Loge, Lift & Omnibus.

Concierge oder Concierge-Conducteur, verheiratet, 34 Jahre alt, sprachkundig, sucht Engagement für den Winter. Prima Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre W. 1859 G an Publicitas A.-G., Basel. (478)

Concierge oder Concierge-Conducteur, Schweizer, 38 Jahre, der 4 Hauptsprachen mächtig, mit prima Zeugnissen aus ersten Häusern, sucht Stelle als solcher. Chiffre 922

Concierge-Conducteur oder concierge de nuit, 35 Jahre, französisch, deutsch, sucht Stelle in Hotel oder Restaurant. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Concierge, 38 Jahre, avec meilleures références de bons maîtres, variant bien les quatre langues, travaillant depuis 10 ans dans maison de tout premier rang en qualité de concierge, cherche place de concierge à l'année. Chiffre 960

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur, 30 Jahre, drei Sprachen, sucht für sofort Saison- oder Jahresstelle, eventuell auch Tagesportierstelle annehmen. Gute Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 922

Lifter, 27 Jahre, deutsch, perfekt franz. und geläufig engl. sprechend, mit besten Empfehlungen, sucht passende Stelle. Ulrich Eugster, Thun (St. Gallen). (397)

Extratrine Bienenwachs - Bodenwische

bestens bewährt und empfohlen. Gibt hohen Glanz und ist sehr sparsam im Gebrauche. An größere Selbstverbraucher in Büchsen zu 5 kg. à Fr. 4.50 die gelbe und Fr. 4.30 die weisse per kg. 3501
Brogie's Söhne, Wachswaren, Sisseln (Kt. Aargau).

Hotellieferanten!

Ihre Kunden-Werbung wird erfolgreich durch eine zweckmässige Reklame in der Schweizer Hotel-Revue, Basel. Bewährtes Inserationsmittel aller bedeutenden Firmen.

Closet-Papier

offert zu günstigen Preisen
Emil Ziegler-Huber, Papier engros
Zürich 5. 3441 Za 2754 K

Hôtel à louer

situé dans une ville du Jura; affaire très sérieuse et d'avenir pour personne capable. Adresse offertes sous P 23441 à Publicitas A.-G., La Chaux-de-Fonds. 5928

Etage & Lingerie.

Etagegouvernante, tüchtig im Fache, gegenwärtig in einem der ersten Häuser tätig, sucht Engagement in Hotel oder Sanatorium. Chiffre 938

Etagegouvernante, tüchtig, sprachkundig, mit guten Zeugnissen, sucht Engagement. Chiffre 945

Gouvernante-Lingerie, durchaus tüchtig, der Leitung einer Lingerie gewachsen, in allen einschlägigen Arbeiten bewandert, sucht per sofort oder später Engagement. Jahresstelle bevorzugt. Chiffre 941

Lingerie (I.), selbstständig, Weissnäherin, tüchtig im Maschinensticken, sucht Stelle. Chiffre 960

Lingerie, Jünger, gelehrte Weissnäherin, selbstständig in allen Lingerie-Arbeiten, gewandt im Flicken und Maschinensticken, sucht Stelle nur in der franz. Schweiz. Ch. 949

Lingerie (I.) und 1 Oberglätzerin suchen Stellen. Gute Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 921

Lingeriegouvernante, gesetzten Alters, deutsch u. franz. sprechend, tüchtig in allen Zweigen der Lingerie, sucht Stelle. Eintritt sofort oder später. Offerten an Fr. E. Wesp, Schwingenstrasse 10, Zürich V. (889)

Loge, Lift & Omnibus.

Concierge oder Concierge-Conducteur, verheiratet, 34 Jahre alt, sprachkundig, sucht Engagement für den Winter. Prima Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre W. 1859 G an Publicitas A.-G., Basel. (478)

Concierge oder Concierge-Conducteur, Schweizer, 38 Jahre, der 4 Hauptsprachen mächtig, mit prima Zeugnissen aus ersten Häusern, sucht Stelle als solcher. Chiffre 922

Concierge-Conducteur oder concierge de nuit, 35 Jahre, französisch, deutsch, sucht Stelle in Hotel oder Restaurant. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Concierge, 38 Jahre, avec meilleures références de bons maîtres, variant bien les quatre langues, travaillant depuis 10 ans dans maison de tout premier rang en qualité de concierge, cherche place de concierge à l'année. Chiffre 960

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur, 30 Jahre, drei Sprachen, sucht für sofort Saison- oder Jahresstelle, eventuell auch Tagesportierstelle annehmen. Gute Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 922

Lifter, 27 Jahre, deutsch, perfekt franz. und geläufig engl. sprechend, mit besten Empfehlungen, sucht passende Stelle. Ulrich Eugster, Thun (St. Gallen). (397)

Loge, Lift & Omnibus.

Concierge oder Concierge-Conducteur, verheiratet, 34 Jahre alt, sprachkundig, sucht Engagement für den Winter. Prima Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre W. 1859 G an Publicitas A.-G., Basel. (478)

Concierge oder Concierge-Conducteur, Schweizer, 38 Jahre, der 4 Hauptsprachen mächtig, mit prima Zeugnissen aus ersten Häusern, sucht Stelle als solcher. Chiffre 922

Concierge-Conducteur oder concierge de nuit, 35 Jahre, französisch, deutsch, sucht Stelle in Hotel oder Restaurant. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Concierge, 38 Jahre, avec meilleures références de bons maîtres, variant bien les quatre langues, travaillant depuis 10 ans dans maison de tout premier rang en qualité de concierge, cherche place de concierge à l'année. Chiffre 960

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur, 30 Jahre, drei Sprachen, sucht für sofort Saison- oder Jahresstelle, eventuell auch Tagesportierstelle annehmen. Gute Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 922

Lifter, 27 Jahre, deutsch, perfekt franz. und geläufig engl. sprechend, mit besten Empfehlungen, sucht passende Stelle. Ulrich Eugster, Thun (St. Gallen). (397)

Loge, Lift & Omnibus.

Concierge oder Concierge-Conducteur, verheiratet, 34 Jahre alt, sprachkundig, sucht Engagement für den Winter. Prima Referenzen zur Verfügung. Offerten unter Chiffre W. 1859 G an Publicitas A.-G., Basel. (478)

Concierge oder Concierge-Conducteur, Schweizer, 38 Jahre, der 4 Hauptsprachen mächtig, mit prima Zeugnissen aus ersten Häusern, sucht Stelle als solcher. Chiffre 922

Concierge-Conducteur oder concierge de nuit, 35 Jahre, französisch, deutsch, sucht Stelle in Hotel oder Restaurant. Offerten mit Zeugnis an: S. N. 2432, Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Concierge, 38 Jahre, avec meilleures références de bons maîtres, variant bien les quatre langues, travaillant depuis 10 ans dans maison de tout premier rang en qualité de concierge, cherche place de concierge à l'année. Chiffre 960

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur sucht Stelle für sofort oder Winterurlaub. Sich wenden an S. Beetschen, Wengen A. (506)

Concierge oder Concierge-Conducteur, 30 Jahre, drei Sprachen, sucht für sofort Saison- oder Jahresstelle, eventuell auch Tagesportierstelle annehmen. Gute Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 922

Lifter, 27 Jahre, deutsch, perfekt franz. und geläufig engl. sprechend, mit besten Empfehlungen, sucht passende Stelle. Ulrich Eugster, Thun (St. Gallen). (397)

Burgermeisterli

Apéritif! Allein echtes Liqueur
Fabri. seit 1816
E. MEYER, BASEL. Fabri. seit 1816

Junger Hotelfachmann

Schweizer, verheiratet, gegenwärtig in letzter Stelle, sucht Direktion in mittelgrossen Haus, würde event. Oberkellner- oder Sekretär-Stelle annehmen, wo seine Frau im Bureau oder als Gouvernante Beschäftigung findet. Beide 4 Hauptsprachen nebst holländisch. In Zeugnisse u. Referenzen erstellt. Häuser des In- und Auslandes. Offerten gefl. unter „Lenz“, Maison Knäuper, Hemslo, Locarno. 2417 K

Hotel-Sekretär-Kurse

Gründl. prakt. Ausbildung in allen kommerz. Fächern (Bureau- und Verwaltungsdienst der modernen Hotel- und Restaurantbetriebe. Man verlasse Hotelprospekt v. Gademans Fachschule, Zürich, Gesserallee 32. 5322

Erstkl. Künstler-Orchester

(Trio oder grössere Besetzung), mit grossem Noten-Repertoire, sucht Engagement ab 1. Januar eventuell früher. Offerten unter Chiffre A. B. C. 11563 an die Publicitas A.-G., Luzern. 5931

on demande Chef de réception - Sous-directeur

Pour sanatorium de premier ordre de la Suisse romande. Un grand, allemand, handgeknüpft. Wunderbares Stille, zu jedem Preise abzugeben. Offerten unter Chiffre O. F. 4989 St. an Orell Füssli-Annouen, St. Gallen. 4418 O. F. 5217 St.

Divers

Gouvernante, tüchtige, mit guten Referenzen, sucht Stelle per sofort oder später, für Küche, Economy, Etage oder Lingerie. Offerten an Postfach 17888, Hauptbahnhof Zürich, erbieten. (889)

Gouvernante, d'expérience et capable, parlant les langues, cherche place. Adresser offres sous chiffres M. 5, Case postale 1254, Chaux-de-Fonds. (935)

Gouvernante, tüchtige, gesetzten Alters, 4 Hauptsprachen, sucht Stelle, würde event. auch als Oberaufsicht annehmen, wenn möglich Winterurlaub. Bescheid. Ansprache. Ch. 922

Gouvernante générale, tüchtige, sprachkundig, event. auch Lingerie-Vertrauensposten. Chiffre 930

Gouvernante générale. Wir suchen für unsere langjährige Gouvernante générale, auch im Bureau-Arbeiten versiert, ähnliche Stelle, oder Vertrauensposten in kleinerem Haus. Geht. Offerten an Hotel Terminus, Spiez. (379)

Heizer, mit guten Zeugnissen, sucht baldigst Engagement. Chiffre 961

Heizer-Maschinist, tüchtiger, gewandter, sucht Stelle, würde event. in Dampf- und Zentralheizung, sowie im Elektrischen, in antiken Anlagen und den Reparaturen. Prima Zeugnisse zu Diensten. Offerten an Fr. Büttner, Maschinist, Talweg 13, Lorraine, Bern. (483) Po 1151 Y

Maschinenwäscherin, tüchtige, in allen Zweigen der Wäscherei bewandert, sucht Stelle. Chiffre 922

Nachtwächter, langjähriger, im Nachtdienst und in der Zentralheizung durchaus erfahren, sucht Stelle in Hotel oder Sanatorium. Solid und zuverlässig. Zeugnisse und Photo zu Diensten. Chiffre 971

Avis.

Wir bitten zu beachten, dass allen uns zugestellten Offerten auf Stellenanzeiger-Inserate das Briefporto für die Weiterleitung beigefügt sein muss, ansonst wird die Beförderung an die Inserenten nicht übernehmen könnten.

Die Offerten sollen in einem besonderen Umschlag stecken, auf welchem nur die betreffende Chiffre steht und die Briefmarke für die Weiterexpedition lose aufgeklebt ist. Der äussere Umschlag, mit der Adresse der Expedition, ist ohne Nummer; es können Offerten auf mehrere Inserate darin enthalten sein, natürlich jede in besonderer, verschlossener Enveloppe und mit Portobehälte für die Weiterleitung. Keine Postkarten verwenden.

Die Expedition.

Avis.

Die Einsender von Bewerbungs-schreiben werden hiemit wiederholt aufgefordert, ihren Offerten nur Photographien in Visformat, möglichst unaufgezogen, beizufügen. Für eingessandte Originalzeugnisse übernimmt die Expedition keine Verantwortung. Antwortmarken, die ihren Zweck erreichen sollen, werden am vorteilhaftesten auf das Bewerbungsschreiben selbst, statt auf den Briefumschlag, los angeheftet.

ZEUGNISKOPIEN liefert sofort und billig. J. JACQ, Schneiderstrasse 78, Zürich 40